

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne : Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Présence de S. A. S. le Prince et de Mademoiselle de Valentinois à la fête de charité organisée par le Comité de Monaco de l'Orphelinat des Armées.
 Visite de Mademoiselle de Valentinois aux réfugiés des régions envahies.

PARTIE OFFICIELLE :

Election des membres du Conseil Communal.
 Avis relatif à l'interdiction de la pêche sur la côte française pendant la nuit.
 Recensement de la Population.
 Avis relatif au ravitaillement.
 Avis relatif aux droits sur l'alcool.
 Avis d'enquête.
 Avis relatif à l'établissement de la Carte d'alimentation.

ECHOS ET NOUVELLES :

Citation à l'ordre du régiment.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo : Lulli ; Armide et Renaud.

Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat, par M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, et par M. Noghès, président du Comité de l'Œuvre.

Mademoiselle de Valentinois, qui est arrivée au moment du repas, a parcouru les salles, Se rendant compte de la manière dont les réfugiés sont traités et manifestant à leur sort le plus bienveillant intérêt.

PARTIE OFFICIELLE

CONSEIL COMMUNAL

Résultat des Élections du 7 avril 1918.

Electeurs inscrits : 625.
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne... 534
 Bulletins n'entrant pas en compte pour le calcul de la majorité..... 3
 Restent..... 531

Majorité absolue : 266.

Ont obtenu :

- MM. Aureglia Louis (avocat)..... 519 voix.
- Marquet Henri..... 519 >
- Médecin François..... 512 >
- Reymond Suffren..... 511 >
- Médecin Alexandre..... 508 >
- Marsan Antoine..... 507 >
- Gastaud Théophile..... 504 >
- Olivié Joseph..... 496 >
- Settimo César..... 491 >
- Fontana Michel..... 459 >
- Jioffredy Pierre..... 448 >
- Bellando Honoré..... 439 >
- Bergeaud Paul..... 433 >
- Crovetto François..... 373 >
- Olivié Séraphin..... 370 >

Avis relatif à l'interdiction de la pêche sur la côte française pendant la nuit.

Les Autorités maritimes françaises font connaître que, par décision du Vice-Amiral, Commandant en Chef, Préfet Maritime, en date du 8 novembre, la pêche professionnelle continue à être interdite jusqu'à nouvel ordre sur la côte française, entre Marseille et la frontière italienne, pendant la nuit.

Les pêcheurs ne peuvent donc sortir du port :
 En avril, de 20 h. 15 à 4 h. 40.
 En mai, de 21 h. à 4 h.
 En juin, de 21 h. 15 à 3 h. 45.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince et Mademoiselle de Valentinois ont rehaussé de Leur présence la fête de charité organisée, mercredi dernier, à l'Hôtel Métropole, par le Comité de Monaco de l'Orphelinat des Armées, sous le patronage de Son Altesse Sérénissime, Membre du Comité de patronage de l'Association.

Le Souverain et Mademoiselle de Valentinois, accompagnés par M. Jaloustre, Conseillé privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'Etat, sont arrivés à quatre heures et ont été reçus, à l'entrée du hall, par M^{me} Charles Bellando de Castro, présidente, et M. Noghès, président de l'Œuvre; M^{me} Martiny, vice-présidente; M^{me} Drugman, secrétaire du Comité; M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement.

S. A. S. le Prince et Mademoiselle de Valentinois ont assisté au concert organisé par M. Lauweryns, chef d'orchestre. L'entrée du Souverain fut saluée par l'exécution de l'Hymne Monégasque.

Après le concert, Mademoiselle de Valentinois a tenu à visiter les différents comptoirs.

Son Altesse Sérénissime, avant de Se retirer, a bien voulu adresser Ses félicitations aux membres du Comité.

Le Prince a, d'autre part, fait remettre la somme de cinq cents francs au Comité pour les quatre-vingts orphelins que secourt l'Œuvre.

Mademoiselle de Valentinois, accompagnée de M^{lle} Amaury, S'est rendue hier soir, lundi, à l'ancien Tribunal où sont installés les réfugiés des régions envahies. Elle a été reçue, à Son arrivée, par M. Jaloustre, Conseiller privé, Chef du

RECENSEMENT 1918. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

| HABITANT | PAR NATIONALITÉS | | | | | | | | | | | | | RÉCAPITULATION | | | | |
|-------------------|------------------|----------|----------|-------------|-----------|---------|-----------|--------|---------|--------|------------|----------|--------|----------------|-------|--------------|-------|--------|
| | Monégasques | Français | Italiens | Autrichiens | Allemands | Anglais | Espagnols | Belges | Suisses | Russes | Americanis | Roumains | Serbes | Danois | Grecs | Monténégrins | Turcs | Divers |
| Mariés..... | 310 | 1.358 | 4.308 | | | 38 | 5 | 57 | 49 | 20 | 10 | 6 | 4 | 2 | 3 | | 3 | 15 |
| Veufs..... | 26 | 420 | 406 | | | 3 | 1 | 3 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | | | 1 | 2 |
| Célibataires..... | 108 | 642 | 485 | | | 20 | 6 | 24 | 22 | 15 | 10 | 1 | 2 | 1 | 6 | | 2 | 8 |
| Mineurs..... | 213 | 818 | 1.095 | | | 4 | 1 | 22 | 25 | 11 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | | 2 | 4 |
| Mariées..... | 329 | 1.382 | 2.401 | | | 54 | 9 | 67 | 36 | 20 | 9 | 9 | 3 | 5 | | | 5 | 32 |
| Veuves..... | 74 | 517 | 398 | | | 39 | 3 | 14 | 22 | 7 | 12 | 2 | 2 | 1 | 1 | | 2 | 2 |
| Célibataires..... | 138 | 926 | 774 | | | 60 | 2 | 28 | 26 | 9 | 19 | 2 | 2 | 8 | | | 1 | 7 |
| Mineures..... | 244 | 981 | 1.171 | | | 12 | 2 | 21 | 26 | 4 | 3 | 2 | 4 | 2 | | | 2 | 4 |
| | 1.442 | 6.744 | 6.738 | | | 6 | 230 | 236 | 208 | 88 | 57 | 23 | 24 | 17 | 17 | | 16 | 74 |
| de Passage | 142 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| la Commune | 3.046 | 260 | 1.232 | 2.472 | 3.230 | 1.046 | 1.882 | 2.456 | 15.344 | 616 | 13.960 | | | | | | | |
| TOTAL | 3.188 | 270 | 1.359 | 2.201 | 3.352 | 1.094 | 2.010 | 2.486 | 15.960 | | | | | | | | | |

N.-B. — Toutes les personnes de nationalité étrangère mentionnées sur les fiches de recensement sont régulièrement autorisées à résider dans la Principauté.

Avis relatif au ravitaillement

La Commission de Ravitaillement a reçu 1.000 caisses de 48 boîtes de lait concentré des meilleures marques.

Elle a vendu directement à la population durant le mois de mars, 103.000 kilos de pommes de terre à 0 fr. 40 et 0 fr. 45. Depuis, le prix des pommes de terre qui s'était élevé dans les marchés jusqu'à 0 fr. 80, a été ramené à 0 fr. 45 et 0 fr. 50.

Le sel de cuisine ayant manqué, la Commission en a livré 6.000 kilos à la population au prix de 0 fr. 35.

Il a été livré aux épiciers des haricots blancs pour être vendus 2 fr. 30 le kilo et du riz pour être vendu 2 fr. 10.

Ces marchandises sont entreposées à la Caserne des Carabiniers de la Condamine et au Palais de S. A. S. le Prince.

Avis relatif aux droits sur l'alcool.

Il est rappelé à MM. les négociants en vins et spiritueux que, aux termes de l'article II de l'Ordonnance Souveraine du 20 mars 1918, et de l'article IV de l'Arrêté ministériel du 23 du même mois, ils sont tenus de faire la déclaration des quantités d'alcool ou de vins dont ils étaient détenteurs au jour de l'entrée en vigueur des Ordonnance et Arrêté sus-visés.

Sont exceptionnellement dispensés de la déclaration et du paiement des droits principaux ou complémentaires y afférents les détaillants: limonadiers, cabaretiers, hôteliers, restaurateurs, logeurs, épiciers, pharmaciens et coiffeurs, hormis, toutefois, ceux de ces commerçants qui font le gros et le détail.

Avis d'enquête

Le Maire de Monaco informe les habitants qu'une demande a été faite par M. Otto Jules à l'effet d'être autorisé à établir un commerce de plomberie-ferblanterie à la villa Marius (propriété domaniale), chemin de la Noix, à Monte Carlo.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui, 9 courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'établissement de ce commerce sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 9 avril 1918.

Pour le Maire,
Le Président de la Délégation Spéciale,
LOUIS DE CASTRO.

Carte d'alimentation

La population est informée que des bulletins pour l'établissement de la carte d'alimentation seront déposés à partir de jeudi 11 courant dans les Commissariats de police de Monaco, la Condamine et Monte Carlo, au bureau de tabac de la place des Moulins et à la Caserne des Sapeurs-pompier du boulevard de l'Observatoire.

Les chefs de famille sont priés de vouloir bien

venir les retirer et les rapporter dans le plus bref délai possible, soit à la Mairie soit au bureau où ils les ont reçus.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le sergent Devente, de la Compagnie des Sapeurs-Pompier, mobilisé comme caporal au régiment des Sapeurs-Pompier de Paris, a été cité à l'ordre du régiment dans les termes suivants :

« Cité pour la conduite courageuse et le sang-froid dont il a fait preuve en procédant au sauvetage de nombreuses personnes dans un immeuble atteint par l'explosion d'une bombe au cours d'un raid aérien ennemi le 30 janvier 1918. »

Le caporal Devente a été nommé sergent à solde mensuelle à la date du 1^{er} avril 1918.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Lulli. — Armide et Renaud.

Les destins de la musique étant essentiellement changeants, soumis qu'ils sont aux fluctuations des modes et aux mouvements des humeurs, il convient pour apprécier avec équité le mérite des productions lyriques d'un Lulli et pour en goûter les grâces monotones, ainsi que le charme qui leur est propre, de se reporter par la pensée au temps où elles firent fanatisme et de se remettre autant qu'il est possible dans l'atmosphère de majestueux ennui créé par l'absolutisme magnifique du Roi-Soleil.

Alors, les compétences patentées, du haut de leur perruque, les proclamaient « inimitables ». Car il est curieux de constater que, depuis la naissance du monde, les connaisseurs à matière d'art aiment à rendre d'irrévocables arrêts — que la postérité se fait un malin plaisir d'infirmier avec un empressement qui devrait faire réfléchir les gens enclins à se transformer en infaillibles oracles. Comme il y a des chances pour que la race des prophètes continue à pulluler tant qu'il y aura des humains ici-bas, mieux vaut ne pas insister.

Jean-Baptiste Lulli est à peu près le seul musicien de valeur, franchement original, qu'ait produit le XVII^e siècle. A ce titre, il a droit aux plus sérieux égards et au plus profond respect. C'est à ce vénérable ancêtre que l'on doit le degré de perfection relative auquel fut porté l'opéra français avant la venue de l'immense Rameau qui devait si fortement lui imposer la loi de son génie. Le florentin Lulli prit l'opéra des mains hésitantes de Cambert, l'agrandit, le vivifia et le transmit, rehaussé de grâce pompeuse et de noblesse, renforcé d'expression et de déclamation, épuré de goût, au plus vaste musicien du XVII^e siècle. Est-ce à dire qu'il faille faire fi des assembleurs de notes, prédécesseurs de Lulli, parmi lesquels se trouve Monteverde, inventeur de l'opéra et propagateur des représentations publiques en Italie? Ce serait faire preuve d'ingratitude. Il est certain que les tentatives harmonieuses de Roland de Lattre, les pures inspirations de Palestrina, les pages religieuses de Vittoria, les concerts d'Allegri et les ouvrages de Cambert contribuèrent à l'éclosion du genre de spectacle désigné sous le nom d'opéra et à la formation du talent de Lulli. Mais on oublie les artistes chercheurs qui, par d'intelligents et continus efforts, de louables essais, préparent le terrain aux heureux réalisateurs, communément appelés génies créateurs. Ces modestes et valeureux pionniers, ensevelis dans l'ombre du silence, demeurent ignorés des foules. Car c'est la destinée des hommes supérieurs de jeter la nuit sur ce qui est derrière eux et de ne briller que par eux-mêmes. En art, comme dans la nature, les forts dévorent les faibles.

Lulli vit le jour en l'année 1633, chez ces peuples dorés qu'a bénis le soleil, et vint en France en 1646, où il s'instruisit un peu à la diable.

D'abord, commensal ou mieux bouffon de la grande Mademoiselle, — celle-là qui était contente d'avoir les dents noires parce que c'étaient les dents de sa maison,

— on le reléqua aux cuisines. Ce fut même pour distraire de vulgaires marmitons que Lulli composa la mélodie populaire : *Au clair de la lune*. Le comte de Nogent ayant conseillé à M^{lle} de Montpensier de tirer le petit Lulli de la misérable condition où croupissait sa jeunesse, on lui fit donner des leçons de clavecin et de composition. Une étourderie violente lui valut son congé de chez M^{lle} de Montpensier et lui permit d'entrer dans la *grande bande* des violons du Roi. Le hasard servait Lulli. Dès ce moment, Louis XIV, qui avait eu l'occasion d'apprécier les talents du musicien, lui confia (1652) l'inspection générale de ses violons et le mit à la tête d'une seconde bande d'instrumentistes créée exprès pour lui (*les petits violons*). Pour ces *petits violons*, lesquels constituaient une excellente réunion d'exécutants, Lulli écrivit plusieurs *ouvertures* ou *symphonies*. Enhardi par l'accueil fait à ses premiers tâtonnements, il enrichit de musique plusieurs arguments de ballet (*Alcidione*. — *Les Arts*. — *L'Amour déguisé*); puis, il eut le bonheur de connaître Molière et l'honneur insigne de collaborer à nombre de pièces du plus grand auteur comique de notre pays (*Le Mariage forcé*. — *L'Amour médecin*. — *Monsieur de Pourceaugnac*. — *Le Bourgeois gentilhomme*.) Lulli ne se confinait pas uniquement dans les soins de la composition, il ne répugnait pas à grimper sur la scène et à y risquer de fantasques cabrioles. Ce fut lui qui créa le rôle du Mufti dans *le Bourgeois gentilhomme*. On conte qu'au cours d'une représentation de cette immortelle comédie-farce, pour se dérober à la poursuite de Monsieur Jourdain, Lulli se précipita dans l'orchestre et s'effondra dans le clavecin qu'il mit en pièces — chute qui souleva des tempêtes de rires. De nos jours, un acteur ultra-fantaisiste oserait-il risquer une cascade aussi pyramidale et qu'en penserait le public? Rappelons pour mémoire qu'à l'époque où Molière et Lulli montaient sur les planches, Louis XIV, en personne, figurait avec une joie non dissimulée dans les ballets de la cour et que quatre vers de Racine, légèrement ironiques et d'une fine critique, guérissent à jamais Louis XIV de l'envie de s'exhiber en public.

En 1672, le privilège de l'*Académie royale de musique*, concédé à Cambert et à l'abbé Perrin, leur fut retiré et octroyé à Lulli. De cet instant, date l'essor de la carrière parcourue avec tant d'éclat par Lulli. Les œuvres se succèdent sans interruption : *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus* (pastorale en 3 actes et un prologue, paroles de Molière, Benserade et Quinault), — *Cadmus et Hermione* (tragédie lyrique en 5 actes avec un prologue, paroles de Quinault), — *Alceste* (opéra), — *Thésée* (opéra), — *Le Carnaval* (mascarade et entrée), — *Atys* (appelé l'opéra du roi), — *Isis* (appelé l'opéra des musiciens), — *Psyché* (tragédie-opéra, paroles de Thomas Corneille ou de Fontenelle). Huit ans auparavant, Lulli avait déjà fait jouer, sous le titre de *Psyché*, une tragi-comédie-ballet, paroles de Molière, Pierre Corneille et Quinault. C'est dans cette *Psyché*, première manière, que se trouvent les fameux vers écrits par Corneille à l'âge de 65 ans, certainement les plus délicieux vers d'amour de notre langue :

L'AMOUR.

Vous ne me donnez pas, Psyché, toute votre âme,
Ce tendre souvenir d'un père et de deux sœurs
Me vole une part des douceurs
Que je veux toutes pour ma flamme
N'ayez d'yeux que pour moi qui n'en ai que pour vous,
Ne songez qu'à m'aimer, ne songez qu'à me plaire,
Et quand de tels soucis osent vous en distraire....

PSYCHÉ.

Des tendresses du sang peut-on être jaloux ?

L'AMOUR.

Je le suis, ma Psyché, de toute la nature.
Les rayons du soleil vous baisent trop souvent :
Vos cheveux souffrent trop les caresses du vent ;
Dès qu'il les flatte j'en murmure.
L'air même que vous respirez
Avec trop de plaisir passe par votre bouche ;
Votre habit de trop près vous touche ;
Et sitôt que vous soupirez,
Je ne sais quoi qui m'effarouche
Craint parmi vos soupirs des soupirs égarés.

C'est simplement divin.

Bellerophon suivit *Psyché* et, aussitôt, *Proserpine*. Ces deux opéras précédèrent *le Triomphe de l'Amour*, opéra-ballet chanté et dansé le 6 mai 1681. Retenez cette date ; c'est la première fois que l'on ait vu danser des femmes sur le théâtre, en France. Ensuite, parurent *Persée* (tragédie-opéra), — *Phaéton* (surnommé l'opéra du peuple), — *Amadis*, — *Roland* (opéra que Lulli prisait par dessus tout), — *L'Idylle de la paix*, — *L'Eglogue de Versailles*, — *Le Temple de la paix*, — *Armide et Renaud*, et *Acis et Galatée*.

A propos d'*Armide et Renaud*, et pour en terminer

avec les anecdotes, mentionnons que le jour où devait avoir lieu, à Versailles, la première audition de cet opéra, des contre-temps surgirent au moment de la représentation. Le roi, impatienté de ne pas voir commencer le spectacle, dépêcha à Lulli un officier de sa garde pour lui marquer son mécontentement. Ces mots : « Le roi attend », inspirèrent au compositeur cette réponse cavalière : « Le roi peut bien attendre, il est le maître ici, et personne n'a le droit de l'empêcher d'attendre tant qu'il voudra. » Les courtisans, après une sortie d'une pareille imprudence et d'une telle grossièreté, crurent perdu celui qui avait osé la proférer et en assumer la responsabilité. Aussi, quand le théâtre de l'Opéra donna *Armide et Renaud*, les spectateurs, dans la crainte de déplaire au maître, firent-ils à l'ouvrage l'accueil le plus frais. Lulli se désespéra ; mais, convaincu du mérite de sa partition, il la fit exécuter quelques jours après pour lui seul. Louis XIV apprit la chose, se ravisa, ne pouvant croire qu'une œuvre que son musicien préféré avait trouvée bonne ne le fut pas, réellement, et la cour et la ville, toujours empressées à complaire au roi, n'hésitèrent plus à donner libre cours à leur enthousiasme... A quoi tient le succès d'une pièce ?

Lulli, auquel on ne pouvait pardonner la faveur dont il jouissait auprès de Louis XIV, eut à essuyer de terribles rafales haineuses. On ne l'épargna, ni dans ses mœurs ni dans son caractère. L'abominable portrait tracé par Boileau dans son épître à Seignelay est connu :

En vain par sa grimace un bouffon odieux
A table nous fait rire et divertit nos yeux ;
Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre :
Prenez-le tête à tête, otez-lui son théâtre ;
Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux ;
Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

Le bon Lafontaine lui-même y alla rudement d'une épigramme :

Le Florentin
Montre à la fin
Ce qu'il sait faire....

Et cela se continue en soixante-dix vers cinglants et insultants.

Dans un pamphlet intitulé : *Lettre de Clément Marot à M. de... touchant ce qui s'est passé à l'arrivée de Jean-Baptiste Lulli aux Champs Elysees*, le musicien est accusé de vices infâmes. Mais n'en est-il pas toujours ainsi ? Que n'a-t-on pas dit d'Eschyle, de Shakespeare, de Milton, de Molière, de Corneille, de Voltaire, de Beaumarchais, de Byron, etc. etc. ? La calomnie est éternelle. Madame de Sévigné, épistolière franche et renseignée, parle volontiers en termes excellents de Lulli. Assurément, si les jolies ignominies dont on accablait Lulli avaient affecté le moindre semblant de consistance, l'adorable marquise n'eût pas manqué d'en glisser quelques mots dans le flot intarissable de ses lettres.

Molière et Racine évitèrent avec soin de se mêler aux écrivains qui poursuivaient àprement Lulli de la malignité de leurs sarcasmes et de la cruauté de leurs ventions injurieuses.

Le fiel, la rancune et l'envie n'étaient pas leur affaire.

Si depuis l'*Armida* de Ferrari, représentée à Venise en 1639, on comptait toutes les *Armidés* qui parurent sur les théâtres d'Italie, d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre et de France, on arriverait au nombre respectable de *trente-huit* au moins. Et parmi ces opéras, d'accent et d'aspect différents, une *Armida*, caractéristique de la seconde manière de Rossini, mérite de ne point passer inaperçue.

Le sujet d'*Armide*, de la façon de Quinault,

Que Lulli réchauffa du feu de sa musique,

en 1686, devait, cent trente et une années plus tard, inspirer à Gluck une de ses plus célèbres partitions.

Naturellement, quand Gluck fit jouer son *Armide*, quelques défenseurs entêtés du passé lui opposèrent l'*Armide* de Lulli. Aux heures de bataille entre *Gluckistes* et *Piccinnistes*, tous les arguments étaient bons. On discutait et disputait violemment et c'était à qui dauberait le plus ferme sur le représentant de l'art nouveau. Pourquoi aurait-on ménagé Gluck qui révolutionnait la musique en tentant de substituer à ce qui fut une nouvelle formule d'art ? Dans un autre genre, n'avait-on pas préféré Garnier à Corneille et, aux temps lointains, Thespis à Eschyle ?

La lutte n'est pas prêt de finir.

C'est l'éternelle querelle des vieux contre les jeunes, touchant la suprématie de l'art antique sur l'art moderne. Barbes grises contre cheveux noirs.

La tragédie lyrique d'*Armide et Renaud* est considérée à juste titre comme une des meilleures œuvres de Lulli.

Une courte constatation en passant :

Alors que, chez Gluck, *Armide* est une femme en proie

à toutes les fougues de son tempérament, subissant les fatalités inhérentes à la passion fouettée de désir, chez Lulli, *Armide* est une princesse pleine de retenue, n'oubliant pas ce qu'elle doit à sa naissance et ce qu'elle se doit à elle-même. Elle a souci du décorum et rougirait de se montrer plus femme que princesse. L'une est dans la vérité humaine, l'autre dans l'exception aristocratique. Et les ouvrages où vivent ces héroïnes ont tous les deux leur prix, si l'on veut bien ne pas perdre de vue que l'art musical est un art toujours perfectible en ses moyens d'expression. C'est d'ailleurs cette possibilité d'augmentation des moyens expressifs qui constitue à la fois la supériorité et l'infériorité de la musique. Supériorité, en ce que l'invention d'un instrument et son introduction dans l'orchestre sont susceptibles de modifier et d'enrichir considérablement la matière expressive. Infériorité, en ce que la musique, par le fait même de sa soumission aux lois du progrès, échappe à la certitude, reste dans le relatif et ignore le définitif. En réalité, la musique relève de l'art et de la science. Or, ce qui touche à l'inspiration est immuable et ne progresse pas : la beauté étant la beauté ; tandis que la partie de la musique qui touche à la science instrumentale ou orchestrale, au métier, est mouvante, puisque tributaire du progrès.

L'*Armide* de Lulli a contre elle le voisinage de l'*Armide* de Gluck, qui déplaça la tradition, fit circuler un air plus libre sur la scène et serra la vérité dramatique de plus près. Et ce voisinage est écrasant. La musique de Lulli, pleine de noblesse et de tenue, ne se permettant aucune familiarité déplacée, ne sombrant jamais dans la vulgarité, où l'inspiration est de choix et la mélodie d'une rare distinction, cette musique, avec ses grâces en grisaille, ses exquis intentions et ses savoureuses amabilités est loin d'être dénuée d'attrait. Elle regorge de qualités ; malheureusement, prisonnières des procédés, enserrées dans les étroites conventions d'une formule surannée, opprimées par de sempiternelles cadences qui donnent à la phrase une allure uniforme, ces qualités s'estompent et s'émettent dans l'atmosphère de monotonie qui opprime l'œuvre. Non que le sentiment et l'accent manquent de justesse ; mais, en écoutant l'*Armide* de Lulli, on a la sensation que le sentiment et l'accent sont plus à fleur de notes que profonds. Cette sensation n'est probablement que le résultat d'une déplorable illusion.

A présent, la musique de Lulli ne semble ni mouvementée ni passionnée, alors qu'à l'époque la plus littéraire que la France ait encore connue, elle paraissait sublime. Les points de vue ont-ils tant changé, le temps a-t-il modifié l'entendement et transformé les facultés admiratives à ce point que nous soyons dans l'impossibilité d'apprécier à leur vraie valeur ce que goûtaient nos pères ?

Aujourd'hui, la musique de Lulli nous apparaît comme impitoyablement charmante. Elle est agréable, enveloppante même : elle n'enthousiasme pas. Et, pourtant, autrefois, sa beauté indiscutée ravit les délicats et emballait les masses...

Dans un objet aimé, tout vous devient aimable.

C'est que le souvenir de l'*Armide* de Gluck est là, obsédant, comme le spectre de Banquo au festin de *Macbeth*. Il trouble et renverse tout. On voudrait suivre la pensée de Lulli, toujours sincère et élevée ; la hantise des souveraines inspirations de Gluck vous en empêche. Le génie est terrible. Il agit en despote. Dans ces conditions, comment juger une œuvre avec impartialité ?

L'interprétation d'*Armide*, excellente de tous points, permit à M^{lles} Croiza, Gauley-Textier, Lormont, Duberry, Aligro et à MM. Campagnola, Couzinou et Deleuze de faire briller leur talent.

Encadré des forts beaux décors de M. Visconti, enrichi des magnifiques décors lumineux de M. Frey, l'opéra d'*Armide* fut présenté au public dans de merveilleuses conditions. La mise en scène et les danses concoururent à la splendeur du spectacle.

M. Léon Jehin dirigeait l'exécution d'*Armide*. Sous l'autorité de sa baguette souple et volontaire, les masses orchestrales et chorales se distinguèrent particulièrement.

Dans la soirée de samedi dernier, *Armide* n'enchantait pas que Renaud. L'impénitente séductrice n'eut pas à essuyer la barbarie des stupides. Ses beautés et ses délicatesses furent senties de tous.

Armide connut la douceur des chatouillantes approbations, le régal des louanges qui enivrent et la caresse des applaudissements qui flattent et marquent l'entière satisfaction d'un auditoire singulièrement averti et n'ignorant rien des choses touchant l'art musical.

ANDRÉ CORNEAU.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Mont-de-Piété de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 30 avril 1918, à dix heures du matin, au Siège social à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose des actionnaires propriétaires de 25 actions. Les actions ou certificats de dépôts dans les banques agréées par le Conseil d'Administration doivent être remis au Siège social, huit jours au moins avant l'Assemblée.

Ces banques sont : le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, la Société Générale et la Société Marseillaise.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration.
- 2° Rapport des Commissaires aux Comptes.
- 3° Approbation des Comptes relatifs à l'exercice 1917.
- 4° Nouvel examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes relatifs aux exercices 1915 et 1916.
- 5° Nomination d'un Administrateur et ratification, s'il y a lieu, de la nomination de deux Administrateurs.
- 6° Fixation éventuelle d'un dividende.
- 7° Nomination des Commissaires aux comptes.
- 8° Appointements du Directeur mobilisé.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 15 Mars 1918, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **23 Avril 1918**, à 10 heures du matin, au Siège de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Modifications aux articles 14, 16, 21, 35 et 37 des statuts ;
- 2° Autorisations au Conseil en conformité de l'article 42 des statuts ;
- 3° Nomination éventuelle de un ou plusieurs Administrateurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire, convoquée pour le 10 Avril 1918, n'a pu avoir lieu

par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 41 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion ordinaire qui aura lieu le **23 Avril 1918**, à 11 heures du matin, au Siègè de la Société à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires des comptes ;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu ;
- 4° Nomination éventuelle de un ou plusieurs administrateurs ;
- 5° Nomination de l'Administrateur délégué ;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 de fr.

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 7 Mars 1918, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 33 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **16 Avril 1918**, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siègè social de la Société à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport sur les travaux et les frais de premier établissement.
- 2° Augmentation du Capital social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PERDU Boulevard d'Italie - Crédit Lyonnais un Portefeuille contenant Passeports n° 128387 Ch. D. Staicovici et n° 126777 A.-C. Theodorresco, délivrés à Jassy (Roumanie), en décembre 1916. Prière les remettre, contre bonne récompense, boulevard d'Italie, n° 2, à Monte Carlo.

VIENT DE PARAITRE

DIDOT-BOTTIN 1918

Pour tous renseignements, S'adresser à **M. F. Hauët**, seul représentant, 58, avenue de la Gare, à Nice.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865

Capital : **55.000.000** - Réserves : **21.000.000**

Siège Social : **MARSEILLE, Rue Paradis, 75**

AGENCE DE MONACO :

43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Cavèaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etouffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. « « «

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
==== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco - Nice - Monaco

- **Defilippi** - Hôtel Puerto Rico
Boulevard Charles III

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, du 30 janvier 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28778 et 9878.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 février 1918. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1918. 1^{er} Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117 ; — 2^o Sept Cinqièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Titres frappés de déchéance.

Néant.